

Il témoigna d'un souci particulier pour le maintien de la discipline et le progrès des études. Entre toutes les ordonnances qu'il rédigea, nous trouvons la suivante : Si un religieux injurie son frère, qu'il reçoive la discipline, soit mis au pain et à l'eau et privé pendant trois mois de voix au chapitre. Le règlement des écoliers contient pour les négligents des peines non moins sévères. Tous devaient parler latin entre eux ; celui qui manquait à cet usage recevait la fêrule et le vendredi n'avait à son repas que du pain et de l'eau. A cette époque, les religieux, peu nombreux et occupés aux œuvres du ministère extérieur, envoyaient leurs étudiants suivre les cours qui avaient lieu au collège des Jésuites. Notons enfin les vives instances avec lesquelles on recommande l'entretien de la bibliothèque, les précautions nécessaires pour veiller à la conservation des livres, la défense absolue d'en laisser emporter aucun par des étrangers. La vigilance du Père Rolland s'étend aux plus petits détails ; il semble avoir à cœur de ne rien négliger de tout ce qui peut être utile à la sanctification des moines placés sous sa direction, et à établir le bon ordre dans leur demeure. Il achève de cette sorte l'œuvre de son prédécesseur, en lui donnant une organisation régulière et définitive.

Ses exemples n'étaient pas moins efficaces que ses leçons et ses règlements pour inspirer l'amour de la vie religieuse. D'un zèle infatigable, il ne cessait de prêcher partout la parole de Dieu. Pendant un an entier, à Bordeaux, il donna un sermon chaque jour, sans que l'affaiblissement de ses forces arrêtât son courage ou que l'habitude de l'entendre décourageât et amoindrît l'auditoire. Il parcourut en tout sens l'Auvergne, son pays natal, évangélisant jusques aux plus petits villages, perdus dans d'inaccessibles montagnes, discutant en chemin,